



La licitation.....et après

Par **nbvfr**, le **10/01/2010** à **07:08**

Bonjour,rnrnrnSuite au décès de ma mère, je viens enfin de signer la licitation qui arrete l'indivision avec mon frère de notre maison familiale, j'en suis donc propriétaire à 100%.rnrnrnma question est de savoir, si dans quelques années mon frere veut faire réévaluer cette maison, faut il que je lui verse une partie de la plus value qu'elle aura prisernrnJe vous remercie

Par **Tisuisse**, le **10/01/2010** à **08:56**

Bonjour,rnrnrnEn devenant propriétaire à 100 % de cette maison, votre frère n'a plus aucun droit sur celle-ci, il ne peut donc pas faire réévaluer le prix et en demander une partie.